

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 30 décembre 2019**

Ordre du jour

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Vente de terrains du lotissement de la montagne des vignes
- 3°) Avenant à la convention de mise à disposition de locaux
avec l'Association de Valorisation des Emplois et des Compétences
- 4°) Convention partenariale section sportive de Football au collège
- 5°) Convention d'adhésion aux missions de prévention avec le Centre
de Gestion
- 6°) Questions diverses
- 7°) Informations du Maire

Ouverture de séance à 20h
Désignation d'un secrétaire.
Approbation du compte rendu du 12.12.2019.

1°) Affaires financières et comptables :

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour fixer les prix du concours des maisons illuminées 2019 comme suit :

- 1 bon à 100 €
- 4 bons à 50 €
- 79 bons à 20 €

2°) Vente de terrains du lotissement du béchu :

LOT N°1

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 1 du lotissement du béchu de Mr NEIVA DE ALMEIDA Antonio Jorge,
Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour vendre à Mr NEIVA DE ALMEIDA Antonio Jorge la parcelle 1 du lotissement du béchu située rue du béchu à Vireux Molhain cadastrée section B 466 de 565 m2 de terrain constructible au prix de 12.50 €HT soit 15.00 €TTC du m2.

LOT N°3

Le Conseil Municipal,
Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 3 du lotissement du béchu de Mr LE DELLIOU Gaël et Mme LOUIS DIT GUERIN Lise,
Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour vendre à Mr LE DELLIOU Gaël et Mme LOUIS DIT GUERIN Lise la parcelle 3 du lotissement du béchu située rue du béchu à Vireux Molhain cadastrée section B 465 de 1142 m² de terrain constructible au prix de 12.50 €HT soit 15.00 €TTC du m² et B 483 de 140 m² de terrain non constructible au prix de 2.50€HT soit 3.00 €TTC.

LOT N°5

Le Conseil Municipal,
Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 5 du lotissement du béchu de Mr WATREMETZ Kévin et Mme LAIR Ingrid,
Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour vendre à Mr WATREMETZ Kévin et Mme LAIR Ingrid la parcelle 5 du lotissement du béchu située rue Gendarme DANTHINE à Vireux Molhain cadastrée section B 469 de 1215 m² de terrain constructible au prix de 12.50 €HT soit 15.00 €TTC du m² et B 484 de 79 m² de terrain non constructible au prix de 2.50€HT soit 3.00 €TTC.

LOT N°6

Le Conseil Municipal,
Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 6 du lotissement du béchu de Mr MEDDOURI Sabry,
Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour vendre à Mr MEDDOURI Sabry la parcelle 6 du lotissement du béchu située rue Gendarme DANTHINE à Vireux Molhain cadastrée section B 470 de 915 m² de terrain constructible au prix de 12.50 €HT soit 15.00 €TTC du m² et B 474 B485 B489 et B479 de 1718 m² de terrain non constructible au prix de 2.50€HT soit 3.00 €TTC.

LOT N°7

Le Conseil Municipal,
Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 7 du lotissement du béchu de Mr LORILLIERE Cédric et Mme ABRAHAM Mélanie,
Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour vendre à Mr LORILLIERE Cédric et Mme ABRAHAM Mélanie la parcelle 7 du lotissement du béchu située rue Gendarme DANTHINE à Vireux Molhain cadastrée section B 471 de 1007 m² de terrain constructible au prix de 12.50 €HT soit 15.00 €TTC du m² et B 475 B480 de 831 m² de terrain non constructible au prix de 2.50€HT soit 3.00 €TTC.

LOT N°9

Le Conseil Municipal,
Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 9 du lotissement du béchu de Mr SITKIEWCZ Antony et Mme MADI Sonia,
Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour vendre à Mr SITKIEWCZ Antony et Mme MADI Sonia la parcelle 9 du lotissement du béchu située rue Gendarme DANTHINE à Vireux Molhain cadastrée section B 473 de 862 m² de terrain constructible au prix de 12.50 €HT soit 15.00 €TTC du m².

3°) Avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'Association de Valorisation des Emplois et des Compétences :

Le Conseil Municipal,
Vu la convention du 25/02/2015 portant mise à disposition du local au 13 avenue posty,
Vu l'avenant n°4 qui proroge la durée de la mise à disposition du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour autoriser le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition d'un local avec l'association de Valorisation des Emplois et des Compétences pour l'année 2019.

4°) Convention partenariale section sportive de football au collège :

Le Conseil Municipal,
Vu la convention partenariale section sportive de football au collège Charles Bruneau de

Vireux Wallerand pour l'année scolaire 2018/2019,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour autoriser le Maire à signer la convention partenariale section sportive de football au collège Charles Bruneau de Vireux Wallerand pour l'année scolaire 2018/2019 avec Le club Nord Ardennes.

Le Conseil Municipal,
Vu la convention partenariale section sportive de football au collège Charles Bruneau de Vireux Wallerand pour l'année scolaire 2019/2020,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour autoriser le Maire à signer la convention partenariale section sportive de football au collège Charles Bruneau de Vireux Wallerand pour l'année scolaire 2019/2020 avec Le club Nord Ardennes.

5°) Convention d'adhésion aux missions de prévention avec le Centre de Gestion des Ardennes :

Le Conseil Municipal,
Vu la convention d'adhésion aux missions de prévention avec le Centre de Gestion,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion aux missions de prévention avec le Centre de Gestion.

6°) Questions diverses :

7°) Informations du Maire :